



Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 1

מְצִיאת בְּנוֹ וּבִתּוֹ הַקָּטָנִים,
עֲבָדוֹ וְשִׁפְחָתוֹ הַכְּנֻעִים,
מְצִיאת אִשְׁתּוֹ,
הֵרִי אֵלָיו שְׁלוֹ.
מְצִיאת בְּנוֹ וּבִתּוֹ הַגְּדוּלִים,
וְעֲבָדוֹ וְשִׁפְחָתוֹ הָעֲבָרִים,
מְצִיאת אִשְׁתּוֹ שְׂגִרְשָׁה,
אִף עַל פִּי שְׁלֹא נָתַן לָהּ כְּתוּבָתָהּ,
הֵרִי אֵלָיו שְׁלָהֶם.

[Concernant un homme], la trouvaille effectuée par son fils ou sa fille « mineurs », la trouvaille effectuée par son esclave et sa servante cananéens, ainsi que la trouvaille effectuée par son épouse, lui appartiennent.

[Par contre], concernant la trouvaille effectuée par son fils ou sa fille « majeurs », la trouvaille effectuée par son esclave et la servante juifs, ainsi que la trouvaille effectuée par son ex-épouse (sa divorcée), et ce, quand bien même il ne lui aurait pas encore donné [l'argent inscrit sur] sa Kétouba, [dans tous les cas], elle (la trouvaille) leur appartient.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions